

**AVIS  
PORTANT MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
DE LA FERTE MACE  
(P.L.U.)**

---

Par arrêté n° 23 A 270 du 03 08 2023, le Président de Flers Agglo a défini les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de La Ferté Macé.

La modification porte principalement sur la correction des erreurs matérielles identifiées sur la commune de La Ferté Macé.

Le dossier de modification simplifiée n° 2 sera consultable du **Vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 au Lundi 2 octobre 2023 inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture du siège de Flers Agglo – 41 Rue de la Boule – 61100 FLERS et de la Mairie de La Ferté Macé, où chacun pourra prendre connaissance du dossier. Les habitants pourront adresser leurs observations par écrit au Président de Flers Agglo à l'adresse suivante : FLERS AGGLO – CS 149 – 41 Rue de la Boule - 61103 FLERS CEDEX ou par voie électronique à l'adresse suivante : [secamenagement@flers-agglo.fr](mailto:secamenagement@flers-agglo.fr).

Le rapport de présentation est consultable sur le site internet de FLERS AGGLO : <https://www.flers-agglo.fr> dans la rubrique « Mon quotidien » – « Urbanisme »- « L'actualité de l'urbanisme ».

A l'issue de la procédure de mise à disposition du dossier de modification, le Conseil Communautaire se prononcera sur le bilan de cette procédure et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le dossier de modification simplifiée ainsi que la délibération approuvant ladite modification seront consultables en Mairie de La Ferté Macé et au siège de Flers Agglo – 41 Rue de la Boule à Flers.

Fait à FLERS, le 08 Août 2023

Diffusion

Presse + Affichage (sur place – Mairie de LA FERTE MACE et FLERS AGGLO) + site internet de FLERS AGGLO

Le Président,  
  
Yves GOASDOUE